

Programme de l'épreuve n°2

LE SECTEUR DE L'ARTISANAT :

- la définition de l'artisan : les critères à retenir pour être artisan, le cas particulier de l'entreprise artisanale en Alsace Moselle,
- la qualification artisanale et professionnelle (artisan, artisan d'art, maître artisan, maître artisan en métier d'art), les qualifications exigées pour certaines activités, les M.O.F. (Meilleurs Ouvriers de France) ...,
- le conjoint collaborateur du chef d'entreprise (statut, droits sociaux),
- les différents statuts juridiques de l'entreprise artisanale,
- les régimes fiscaux et sociaux de l'entreprise artisanale,
- le financement de l'entreprise artisanale,
- l'artisan employeur : les différents contrats de travail, le contrat d'apprentissage,
- la filière de formation du secteur de l'artisanat : son organisation, son financement,
- les organisations professionnelles de l'artisanat.

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :

- le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (les compétences des échelons départementaux, régionaux, nationaux),
- la composition et le fonctionnement des chambres de métiers et de l'artisanat : les élus, le régime électoral,
- les missions des chambres de métiers et de l'artisanat,
- le fonctionnement des chambres des métiers et de l'artisanat : l'assemblée générale, le bureau, les commissions, les rôles respectifs du président et du secrétaire général, directeur des services,
- ressources et dépenses des chambres de métiers et de l'artisanat,
- le répertoire des métiers : fonctions, immatriculation, radiation, le cas particulier du registre des entreprises d'Alsace et Lorraine,
- le statut du personnel des CMA.